

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS  
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020 A 10h00**

**DELIBERATION N° 2020/12**  
**ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT**

Le comité syndical a été convoqué le 18 septembre 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix délibératives : 17

Délibération affichée le :

**Membres titulaires présents :**

Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Christophe GUILLARME, Yannick JARDIN, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA

**Membres titulaires absents représentés :**

Monsieur David FARA représenté par Madame Jennifer BONJOUR

Monsieur Pierre GIRAUD représenté par Madame Colette FERRAND

Madame Nicole PEYCELON représentée par Monsieur Tom PENTECOTE

**Membres titulaires absents excusés :**

Monsieur Vincent BONY

**Membres suppléants présents :**

Madame Catherine LOTTE

**Pouvoirs :** Monsieur Christian JULIEN donne pouvoir à Monsieur François DRIOL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Tom PENTECOTE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

#### Vu :

- L'article L 5721-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
- L'article L 5211- 1 du Code général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté inter préfectoral n°429/2008 du 19 novembre 2008 de Messieurs les Préfets du Rhône et de la Loire autorisant la création du Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER),
- L'article 8 des statuts du Syndicat mixte.

Monsieur François DRIOL, Président, invite le comité syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection du premier Vice-Président.

Le comité syndical choisit, à l'unanimité, comme scrutateurs, Messieurs Julien DUCHE et Tom PENTECOTE.

Monsieur le Président fait valoir la candidature de Monsieur Pierre DREVET et demande s'il n'y a pas d'autres candidats.

Il constate l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué remet son enveloppe de scrutin dans l'urne.

#### Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	17
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	17
 Nombre de voix obtenues par Monsieur Pierre DREVET	 17



**Monsieur Pierre DREVET (17 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé premier Vice-Président.**

Pour extrait,  
Le Président,

François DRIOL